



**Liste indicative des informations à fournir
dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas
préalable à la réalisation d'une évaluation environnementale
Article R. 122-17-I du code de l'environnement**

Examen au cas par cas pour un PPRN

Imprimé téléchargeable sur le site <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr>

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nom de la personne publique responsable du PPRN

Préfet de département du Gard

Service en charge de l'élaboration du PPRN

DDTM 30 / SOTUR / RI

1. Caractéristiques du PPRN

Procédure concernée

Est-ce une élaboration ? Oui Non

Est-ce une révision d'un PPRN existant ? Oui Non

Elaboration de 27 PPRI communaux sur la partie aval du bassin versant du Gardon. Cette élaboration porte révision partielle du PPRI Gardon Aval (approuvé le 02/02/1998) et révision du PPRI Confluence Rhône-Gardon-Briançon (approuvé le 28/12/2001).

Quels sont les zonages existants ?

Pour le PPRI Gardon Aval : zone R1 de grand écoulement et zone R2 d'expansion de crue
Pour le PPRI Confluence Rhône-Gardon-Briançon : zone R1 à risques très élevés, zone R2 à risque élevés, zone R3 à risques faibles et zone RS incluse dans le PSS Rhône (du 03/09/1911) mais non impactée par la crue centennale.

Quelles sont la raison et la caractérisation de cette révision ?

Ces PPRI ont été rendus obsolètes par la crue de 2002 (crue de référence supérieure à celle de 1958, et règlements inadaptés). La révision de ces PPRI va être complète avec la définition de nouveaux zonages et d'un règlement plus adapté

2. Caractéristiques de la zone susceptible d'être touchée et les incidences potentielles du PPRN

21. informations disponibles sur le phénomène naturel et le niveau d'aléa

Quels sont les phénomènes naturels concernés ?

Inondation

Quelles sont les informations disponibles sur le risque ?

préciser les cartographies existantes : atlas des zones inondables, territoire concerné par un risque important d'inondation-TRI, données de l'évaluation préliminaire des risques ...

- Atlas des Zones Inondable des Gardons (2003)
- Etudes hydrauliques locales sur plusieurs communes : Bourdic, Remoulins, Montfrin, Meynes et Domazan
- Etude de relevé des dégâts de la crue de 2002

Quel est le potentiel de population susceptible d'être touché ?

Environ 7000 personnes sur l'ensemble des 27 communes, soit en moyenne 260 habitants par commune (source indicateurs ORIG sur données 2006).

Quelles sont les activités économiques concernées, les surfaces ouvertes à l'urbanisation inondables ?

3,95 km² de surfaces urbanisables localisées en zone inondable, sur l'ensemble du périmètre d'élaboration (27 communes).
Soit en moyenne 0,14 km² (soit 14 ha) de surfaces communales urbanisables localisées en ZI.
Étant donné le territoire d'étude, tout types d'activités économiques sont impactés par le PPRI.

Quelles sont les infrastructures (de transport ou réseaux) susceptibles d'être touchées ?

Tout type.

Quel est l'historique des derniers événements ?

par exemple date des dernières et/ou principales inondations, arrêtés de catastrophe naturelle ...

Crue de septembre 2002.

Quelle est l'indication des dommages constatés ?

800 millions d'euros de dégâts.

22. Autres enjeux environnementaux du périmètre concerné par le PPRN et du territoire susceptible d'être impacté

Il convient de prendre en compte pour cette analyse l'ensemble du territoire susceptible d'être impacté : périmètre concerné par le PPRN, mais aussi zones potentiellement impactées.

Quel est le périmètre des communes dans la zone susceptible d'être touchée ?

joindre une carte de situation et un plan du périmètre du PPRN

Quelles sont l'occupation et les vocations actuelles des sols ?

Le périmètre d'étude des 27 PPRI communaux impacte tout types d'occupation des sols : urbains, à urbaniser, agricoles et naturels

Le territoire susceptible d'être touché est-il couvert en totalité ou en partie par des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) ?

préciser les documents concernés et leur état d'avancement.

- SCOT Uzège Pont du Gard approuvé le 15/02/2008 (en cours de révision)
- SCOT sud du Gard approuvé le 07/06/2007 (en révision)
- sur les 27 communes, 25 ont un document d'urbanisme (POS ou PLU). 2 communes n'ont aucun document d'urbanisme.

Ces documents sont-ils approuvés, en cours d'élaboration ou de révision ?

Les 13 communes avec un POS élaborent actuellement un PLU.

Les 2 communes sans document d'urbanisme élaborent un PLU.

Parmi les 12 communes couvertes par un PLU approuvé, 3 sont en cours de révision et 1 en cours de modification.

Sur quelle surface totale de la zone concernée par la prescription ?

L'ensemble de la zone étudiée pour le PPRI, sur les 27 communes représente 275 km².

Les documents existants ou en cours d'élaboration/révision prennent-ils (prendront-ils) en compte le risque selon les mêmes critères que le futur PPRN ?

oui

Ces documents ont-ils fait ou feront-ils l'objet d'une évaluation environnementale à l'occasion de leur élaboration ou de leur révision ?

non

Comment se caractérise la pression de l'urbanisation sur le territoire ?

définie par exemple par le nombre de permis délivrés annuellement accordant une création ou une extension de surface et sur une période de référence de cinq ans par exemple, ou par la consommation d'espaces sur une période de référence

Depuis 10 ans (1999-2010), la tache urbaine s'est étendue de 3,4 km² sur l'ensemble du territoire du PPRI.

17 communes sont toutefois en phase de densification de l'espace urbain dans les 10 dernières années, et 10 communes sont dans une tendance d'étalement urbain sur cette même période. Donc globalement, malgré une extension de la tâche urbaine, la phase de densification de l'urbanisation est prédominante sur le secteur.

Sur l'ensemble des 27 communes, en 2011 environ 450 permis ont été accordés, et en 2012 ce sont environ 400 permis qui ont été autorisés, soit une moyenne de 17 PC/an en 2011 et 15 PC/an en 2012. Il y a donc une nette tendance au recul de l'urbanisation sur le secteur.

Quels sont les zonages environnementaux (autres que relatifs aux risques) dans le périmètre du PPRN ou dans la zone potentiellement touchée ?

préciser en particulier l'existence de ZNIEFF, parc national, parc naturel marin, parc naturel régional, réserve naturelle, arrêté de biotope, zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation, périmètre de protection rapprochée de captage d'AEP, site inscrit ou classé, site Natura 2000.

caractériser ces secteurs d'intérêt écologique et patrimonial, leur faune et leur flore vis-à-vis de leur sensibilité à l'aléa considéré...

Espaces Naturels Sensibles : Plateau de Lussan, Gardon d'Alès inférieur, Forêt de Massargues, plaine de St Chaptès et du Mas d'Arnet, Camp des garrigues, vallée de l'Alzon et de la Seynes, aqueduc romain de Nîmes, massif boisé de Valliguières, Gardon inférieur et embouchure, étang de Valliguières, La Capelle et Masmolène, la Grand Combe, bois du château de Clausonne, Costières nîmoises, étang asséché de la Palud ;

PNA : aigle Bonelli, vautour Percnoptère, outarde canepetière, chiroptères, Butor étoilé ;

Natura2000 : Gorges du Gardon, Camp des Garrigues, étang de Valliguières, Etang et mares de la Capelle, Costières nimoises ;
Sites classés : Gorges du Gardon, extension du site du Pont du Gard ;
AEP : 16 périmètres de protection rapprochée
Sites inscrits : partie nord du village de Castillon du Gard, lavoirs et abords de Vers pont du Gard, château et village de la Capelle et Masmolène ;
Arrêté de biotope : Gorges du Gardon ;
réserve naturelle régionale : Gorges du Gardon ;
zone tampon périmètre UNESCO : Pont du Gard ;

Au vu de leurs grandes superficies, de leur localisation vis à vis de l'emprise inondable locale, ou de leur nature (zones naturellement inondables, patrimoine intégrant déjà le risque inondation,...) ces secteurs d'intérêt écologique et patrimonial sont peu sensibles à l'aléa inondation.

La zone susceptible d'être touchée est-elle concernée par un SAGE ?

SAGE Vistre nappe vistrenque et Costière créé le 28/10/2005 en cours d'élaboration (phase tendances/scénarios)
SAGE Gardons, créé le 13/09/1993, en cours de révision, avec objectif d'approbation pour fin 2014.

Si oui, celui-ci concerne-t-il tout ou partie du périmètre du PPRN ?

Le PPRI est partiellement concerné par le SAGE Vistre et est totalement intégré au SAGE Gardons.

Prend-il en compte les risques d'inondation dans son règlement ?

Pour le SAGE Vistre, les documents opposables (PAGD et règlement) ne sont pas encore élaborés. Il est encore trop tôt pour savoir si le SAGE prendra en compte les risques inondations dans son règlement.
Le SAGE Gardons ne prend pas en compte de risque inondation dans son règlement.

La zone susceptible d'être touchée contient-elle des éléments constitutifs du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ?

SRCE en cours d'élaboration, approbation prévue en 2014.

Si oui, lesquels sont-ils sensibles aux inondations ?

- Prise en compte des emprises inondables.

Quels sont les impacts directs et indirects, positifs et négatifs, cumulés, qui sont potentiellement induits par le PPRN à prescrire ?

Sur les 27 communes étudiées, 12 sont déjà couvertes par un PPRI approuvé. De plus, la connaissance des zones inondables du secteur (notamment Atlas des zones inondables de 2003) est assez bien connu sur l'ensemble du territoire du PPRI à élaborer.
Ces contraintes sont d'ores et déjà prises en compte dans les PLU approuvés ou en cours d'élaboration sur les 27 communes du Plan.

Le nouveau PPRI va compléter les emprises inondables principalement sur de petits affluents dans des secteurs à peu d'enjeux urbanistiques.
Les autorisations d'urbanisme qui seront délivrées devront prévoir des mesures de réduction de vulnérabilité qui permettront de ne pas augmenter les risques de pollution, de mettre hors d'eau le bâti et de préserver la vie humaine.

3. Annexes cartographiques

joindre une carte de situation et un plan du périmètre du PPRN et le cas échéant toute autre carte utile (enjeux environnementaux, zonages du document d'urbanisme,...).

4. Informations nominatives

NOM **Prénom**

Dénomination ou raison sociale :

Adresse du siège social :

Numéro **Extension Bât.**

Nom de la voie

Code postal **Localité** **Pays**

Tél. **Fax**

Courriel @

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

NOM **Prénom**

Qualité

Tél. **Fax**

Courriel @